

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
BACCALaurÉAT EN TRAVAIL SOCIAL
Plan de cours

COURS : TRS 1030-20

TITRE : L'EXERCICE DU TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE

SESSION : AUTOMNE 2017

Marie-Hélène Côté, enseignante, chargée de cours

Disponibilités : sur rendez-vous

Téléphone: 514-767-3105

Courriel professionnel: mhc@aei.ca

DESCRIPTION DU COURS

Cours offert aux personnes ayant peu ou pas d'expérience en intervention sociale. Étude de l'historique, des fonctions et du processus de professionnalisation du travail social. Analyse critique des défis et enjeux que pose la pratique actuelle du travail social dans les réseaux institutionnel et communautaire. Expérimentation des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social par une implication citoyenne d'au moins 25 heures dans un organisme communautaire pour confirmer son choix professionnel. Mise en place des conditions favorisant l'intégration des connaissances et la construction de son identité professionnelle tout au long de la formation.¹

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Il s'agit d'un cours d'introduction qui se situe dans l'axe méthodologie du programme de baccalauréat en travail social. Ce cours doit être suivi dès l'entrée dans le programme, il est préalable à tous les cours de l'axe méthodologique. Il veut permettre aux personnes ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine de l'intervention sociale de commencer à développer une posture critique à l'égard de l'exercice du travail social. Il permettra à l'étudiante et l'étudiant de s'approprier une définition du travail social, de se familiariser avec les formes qu'il peut prendre dans les réseaux institutionnel et communautaire. Ce cours veut aussi permettre de confirmer son orientation professionnelle et de se donner une stratégie pour favoriser l'intégration des connaissances tout au long du baccalauréat. Ainsi, commencer à constituer un dossier d'apprentissage dès l'entrée dans le programme fera en sorte d'accumuler les connaissances nécessaires lors des stages et de prendre en charge son développement professionnel.

OBJECTIFS DU COURS

¹ Il s'agit du nouveau descripteur du cours TRS 1030 qui n'est pas encore officialisé dans le tiré à part puisque la modification du programme de baccalauréat n'est pas encore complétée.

Objectifs généraux

De façon générale, le cours vise :

1. à mieux comprendre l'évolution de la nature, des fonctions et du processus de professionnalisation du travail social;
2. à s'approprier des outils d'analyse critique pour réfléchir sur les défis et les enjeux que posent la pratique du travail social dans des deux principaux réseaux soit les réseaux institutionnel et communautaire tenant compte des transformations en cours;
3. à commencer à construire son identité professionnelle;
4. à faire une première expérimentation des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social ;
5. à s'impliquer dans le milieu communautaire pour confirmer son orientation professionnelle;
6. à s'approprier une démarche favorisant l'intégration des connaissances.

Objectifs spécifiques

De façon plus précise, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant sera capable :

- de donner une définition du travail social, de ses fonctions et des acteurs concernés ;
- de faire l'analyse des lieux d'exercice du travail social et de nommer les défis et enjeux qui y sont rattachés ;
- de voir l'influence de l'implication sociale dans la société;
- d'avoir une meilleure connaissance de soi et de son potentiel en lien avec le choix d'étude;
- de valider son orientation professionnelle, de formuler son projet de formation et de se donner une méthode pour constituer son dossier d'apprentissage.

CONTENU DU COURS ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La démarche pédagogique du cours veut favoriser la prise en charge par l'étudiante et l'étudiant de son projet de formation, elle demande une participation active dans l'ensemble des activités proposées. La réflexion personnelle et le partage permettront de collectiviser les différents savoirs; la démarche s'inscrit dans un esprit d'apprentissage entre pairs. Ceci n'exclut pas que l'enseignante ou l'enseignant fournisse les assises théoriques et méthodologiques ainsi que l'encadrement nécessaire à la démarche pédagogique proposée. Plus spécifiquement, deux méthodes pédagogiques seront privilégiées : 1) le portfolio dans ses dimensions autobiographiques et de dossier d'apprentissage, et 2) la recherche terrain et documentaire en ce concerne l'analyse critique des milieux institutionnel et communautaire où s'exerce le travail social. Les exposés théoriques, le travail individuel, en équipe et la plénière seront régulièrement utilisés.

Les modalités d'évaluation des apprentissages à l'intérieur du cours s'imbriquent dans les différents blocs et visent une meilleure intégration de la matière.

Pour permettre de réaliser les apprentissages souhaités, les thèmes suivants seront abordés à l'intérieur du cours :

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1^e modalité d'évaluation : dimensions autobiographiques liées à l'exercice du travail social. **30% de la note finale**

8 pages max.

Date de remise : au 7^{ième} cours (17 octobre)

Consignes pour la rédaction du travail :

En vous appuyant sur les productions orales et écrites en lien avec votre récit autobiographique :

1. Expliquez vos intentions en entreprenant des études universitaires en travail social.
2. Nommez et commentez les événements personnels les plus déterminants dans votre décision d'entreprendre des études universitaires en travail social.
3. Décrivez et commentez la nature de vos expériences ayant un lien avec le travail social (bénévolat, implication sociale, stages, expérience de travail).
4. Identifiez les compétences que vous possédez en lien avec le référentiel de compétences des t.s. (OTSTCFQ).
5. Au niveau des valeurs :
 - a. Identifiez vos principales valeurs et faites des liens avec celles du travail social.
 - b. Anticiper leur impact sur votre capacité d'intervenir.
6. Au niveau des préjugés :
 - a. Nommez un préjugé que vous avez en lien avec l'intervention et son influence possible sur celle-ci.
 - b. Que pourriez-vous faire pour dépasser ce préjugé?
7. En guise de conclusion, donnez votre définition personnelle et provisoire du travail social.

Tout au long du travail, vous devez établir des liens avec les textes à l'étude (au moins trois) et la théorie vue en classe (voir les critères de correction à la page 8).

2^{ième} modalité d'évaluation : Étude d'un milieu de pratique

30% de la note finale : 20% pour l'exposé oral (équipe) et 10% pour la comparaison de deux milieux de pratique (individuel)

Date de remise : le power point pour l'exposé oral selon le calendrier établi
le travail individuel de comparaison au 15^{ième} cours

- Présentation orale de groupe d'un lieu d'exercice du travail social avec remise du power point à l'enseignante et un travail décrivant la contribution de chacun des membres du groupe à la production de l'exposé (1-2 pages).

Consignes pour la présentation orale:

La présentation orale du travail consiste à :

- Décrire brièvement l'organisme (buts, objectifs, conception des besoins et des problèmes de la population visée; ses pratiques : les modes d'intervention, les activités et les services).

- Cerner le rôle et la fonction d'une intervenante ou d'un intervenant formé en travail social et qui exerce dans le lieu de pratique décrit.
- Illustrer à l'aide d'une vignette clinique comment cette pratique se traduit concrètement (par exemple : interventions dans une situation en particulier ou encore une journée type).
- Nommez les différents enjeux et les défis (bien les distinguer) que les travailleurs et travailleuses sociales devront surmonter dans ce type d'organisation.

Critères de correction pour l'exposé oral :

- Structure de la présentation
 - Clarté et qualité des informations présentées
 - Qualité de la réflexion
 - Dynamisme de la présentation et qualité de la pédagogie
 - Qualité de l'expression du français écrit et oral
- Le travail écrit individuel, qui peut être présenté sous forme de tableau, consiste à faire une comparaison entre le milieu de pratique présenté et un autre milieu au niveau :
 - 1) de la mission,
 - 2) des approches ou modèles de l'organisme ou du programme,
 - 3) des principales compétences requises (min.3), selon vous, pour exercer le travail social dans ce milieu
 - 4) des enjeux et défis rencontrés par les intervenants sociaux.

En conclusion, identifiez vos principaux apprentissages suite à ce travail de comparaison.

2 à 3 pages max.

3^{ème} modalité d'évaluation : Brève analyse de l'activité de bénévolat

20% de la note finale, dont 5% pour le contrat pédagogique à compléter avec l'organisme

4 à 5 pages max. (excluant le contrat pédagogique, le journal de bord et l'évaluation de votre répondant-e qui devront être mis en annexe du travail)

Date de remise : Le contrat pédagogique : au 6^{ème} le 10 octobre).

Le travail d'analyse : au dernier cours (12 décembre)

Consignes pour le contrat : Se servir du modèle en annexe de ce plan de cours (aussi dans le recueil de texte). Doit être approuvé et signé par la personne responsable de votre bénévolat et votre enseignante pour le cours 6.

Consignes pour la rédaction du travail :

Pour faire le bilan de vos apprentissages, utilisez votre contrat pédagogique ainsi que le contenu de votre journal de bord (à mettre en annexe du travail).

1. Décrivez et commentez brièvement l'organisme dans lequel vous avez fait votre bénévolat.
2. Faites le bilan de vos apprentissages (partie centrale du travail).
 - a. Décrivez brièvement l'activité de bénévolat que vous avez réalisée.

- b. Revenez systématiquement sur le niveau d'atteinte de chacun des objectifs d'apprentissage (contrat pédagogique) et faites des liens pertinents avec le contenu de votre journal de bord.
- c. Commentez l'évaluation de votre répondante (mettre en annexe).

*Vous devez aussi tout au long du travail établir des liens avec les textes à l'étude et la théorie vue en classe (voir les critères de correction à la page 8)

4^{ème} modalité d'évaluation : Bilan écrit des acquis durant les cours de l'ensemble de la session et partage d'un élément significatif au dernier cours
20% de la note finale

1 à 2 pages

Date de remise : au dernier cours

Cette synthèse de vos apprentissages s'inscrit dans une démarche pédagogique qui vise à vous outiller pour intégrer vos connaissances tout au long de votre parcours universitaire et ainsi vous préparer pour les stages en favorisant la construction de votre identité professionnelle.

Consignes pour la rédaction du travail :

1. En vous appuyant sur l'ensemble des cours que vous avez suivis durant le semestre, vos lectures et vos travaux, identifiez vos principaux apprentissages.
 - a. Ce que vous retenir de l'ensemble de vos cours (les principaux messages)
 - b. Ce que vous avez appris (les notions et les concept-clés)
 - c. Ce que vous sera utile au moment du stage (des connaissances ou outils méthodologiques)
2. Quels sont les sujets que vous souhaiteriez approfondir davantage?
3. Plus spécifiquement le cours TRS1030 vous a-t-il permis d'élargir votre vision des lieux d'exercice du travail social et de ces diverses fonctions?
4. En regard du dossier d'apprentissage :
 - a. Comment pourriez-vous constituer votre dossier d'apprentissage tout au long de vos études?
 - b. Comment pourriez-vous favoriser l'intégration de vos connaissances durant vos études?

Critères de correction pour tous les travaux écrits:

Contenu :	Cohérence, clarté, précision Rigueur de l'analyse (capacité de faire des liens avec la théorie) Jugement critique et créativité (appropriation personnelle de la démarche)
Forme :	Présentation générale, structure et respect des consignes Qualité de l'expression française
Retard :	Chaque jour de retard, incluant les congés fériés et fin de semaine, sera pénalisé de 5 %, jusqu'à un maximum de 20 % de la note du travail.

PRÉSENTATION MATÉRIELLE

Par souci écologique, il n'est pas nécessaire de faire une page couverture, toutes les informations pertinentes que l'on retrouve généralement sur celle-ci peuvent être rassemblées en «entête de page ». Tous les travaux doivent être imprimés recto verso, aucun travail ne sera accepté dans sa version électronique. La présentation doit respecter les règles méthodologiques en vigueur. Chaque travail doit comporter une introduction et une conclusion. La bibliographie doit être conforme aux normes en vigueur (voir les consignes bibliographique pour la production de mémoire et d'essai de la Faculté des sciences humaines). Les travaux doivent être à interligne et demie en Times 12 avec des marges normales. Le nombre de pages indiqué pour chacun des travaux exclut la bibliographie ou les annexes.

IMPORTANT : Pour tous les travaux, le nombre maximum de pages doit être respecté. Les pages supplémentaires (sauf la bibliographie ou la table des matières) ne seront pas considérées dans la correction. Les travaux doivent être remis sur des feuilles 8½ par 11 avec le caractère Times New Roman 12 points à 1½ interligne.

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire :

Achat d'un recueil de texte TRS-1030 et également du livre de Deslauriers, J.-P., Hurtubise, Y. (2007). *Introduction au travail social*. Québec : Presse de l'université Laval, 3^{ième} Édition en vente à la COOP de l'UQAM.

BARÈME DE NOTATION ET POLITIQUES EN VIGUEUR

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMÉRIQUE EN NOTE LITTÉRALE EN VIGUEUR À L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL (27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
TRÈS BIEN	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

PLAGIAT**Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
 Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
 514-987-3000, poste 0886
<http://www.harcelement.uqam.ca>

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

MÉDIAGRAPHIE

LIVRES

- BILODEAU, G. (2005). *Traité de travail social*, Rennes, Editions de l'École nationale de la santé publique.
- HARPER, E. et H. DORVIL (2013). *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*, Boisbriand, Les Presses de l'Université du Québec.
- MAYER, R. (2002). *Évolution des pratiques en service social*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur.
- OTERO, M. et S. ROY (2013). *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? Repenser la non-conformité*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- PAYNE, M. (2005). *Modern Social Work Theory*, 3^e édition, Chicago, Lyceum Books.

SITE WEB

- École de travail social : <http://www.travailsocial.uqam.ca>
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec : <http://www.otstcfq.org>
- Site officiel du Gouvernement du Québec: <http://www.gouv.qc.ca/>
- Site principal du Gouvernement du Canada: http://www.gc.ca/main_f.html
- Ministère de la santé et des services sociaux: <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/index.htm>
- Ministère de la solidarité sociale : <http://www.gouv.qc.ca/>
- Association des centres jeunesse du Québec : <http://www.acjq.qc.ca/>
- Les Centres jeunesse de Montréal <http://www.centresjeunessedemontreal.ca>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) <http://www.cdpdj.qc.ca>
- Regroupement Québécois intervenants (tes) en action communautaire en CLSC : www.rqiiac.qc.ca

- CRI-VIFF - Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes <http://www.criviff.ca>
- Centre de recherche sur les services communautaires : <http://www.cdeacf.ca>

REVUES

Interaction communautaire : Bulletin du RQIIAC

Intervention: Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

NPS : Nouvelles pratiques sociales: UQAM

Revue canadienne de service social

Service social: Université Laval, École de service social

Reflets, revue d'intervention sociale et communautaire, Université d'Ottawa et Laurentienne

Annexe 1

Contrat pédagogique**COORDONNÉES**

Nom de l'étudiante et de l'étudiant : adresse et téléphone

Nom de l'organisme : adresse, personne responsable, téléphone

POPULATION VISÉE, PROBLÉMATIQUE ET SERVICES OFFERTS DANS L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE

Exemple : Jeunes de la rue
toxicomanie, violence et isolement
hébergement et service en externe

OBJECTIFS GÉNÉRAUX (en lien avec ceux de l'activité de bénévolat)

Exemple : Connaître mes valeurs, attitudes et aptitudes face à l'intervention
Me familiariser avec le contexte organisationnel et communautaire du milieu d'intervention
M'initier aux réalités des problématiques sociales et aux possibilités d'intervention

DESCRIPTION DU PROJET DE BÉNÉVOLAT (secteur d'activité et nature des activités)

Exemple : Secteur d'activité : implication au niveau du secteur hébergement dans le cadre des différentes activités offertes dans le milieu de vie
Nature des activités : Accompagner un jeune dans différentes démarches, discuter avec des jeunes sur les différents choix de vie en rencontre de groupe

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Exemple: Participer à l'organisation de rencontre de groupe
Développer des habiletés au niveau de l'animation
Apprendre à rédiger un compte rendu

OBJECTIFS PERSONNELS

Exemple : Ponctualité, vaincre timidité, développer sens de l'initiative

HORAIRE PRÉVUE ET DURÉE DE L'ENGAGEMENT (UN MINIMUM DE 25 HEURES) :

CONDITIONS PARTICULIÈRES (s'il y a lieu);

MODALITÉ D'ENCADREMENT AVEC LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISME

Exemple: *rencontre hebdomadaire, participe aux réunions d'équipe*

SIGNATURES:

Étudiante ou étudiant, responsable de l'organisme, enseignante ou enseignant